



25 février 2016

## **Le ROHQ à la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 83**

En tant qu'intervenant majeur en logement social, le ROHQ a été convié ce jeudi à venir partager devant la Commission de l'aménagement du territoire ses recommandations quant au projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique. Le mémoire déposé propose, entre autres, les recommandations suivantes :

### **Recommandation 1**

Que les critères guidant le regroupement des offices d'habitation fassent en sorte que les nouvelles organisations puissent minimalement assurer ces trois compétences régionales en habitation sociale :

- a. L'administration et la gestion de la programmation des travaux de rénovation et d'amélioration majeure (RAM); incluant la réalisation du bilan de santé des immeubles, la préparation du plan pluriannuel d'intervention et la coordination de la réalisation des travaux de rénovation.
- b. Les activités de soutien communautaire auprès de la clientèle et la gestion des ententes partenariales y étant associées.
- c. La gestion des demandes de logements subventionnés, de la liste d'admissibilité et le soutien au traitement et à la production des baux et ententes de supplément au loyer.

### **Recommandation 2**

Que les dispositions de la loi obligeant les regroupements des offices d'habitation soient seulement utilisées dans l'éventualité où les offices d'habitation d'une même MRC n'auraient pas réussi à se concerter selon les critères et les délais fixés par le gouvernement.

### **Recommandation 3**

Que les offices d'habitation puissent construire de nouveaux projets AccèsLogis sans nécessairement être contraints de contribuer au Fonds québécois d'habitation communautaire qui serait désormais géré par la SHQ. Cette dernière devrait être tenue de consulter les organismes contributeurs sur la politique et les modalités de gestion et d'utilisation des fonds provenant de leurs contributions.

#### **Recommandation 4**

Que soit prévu un cadre régissant les modalités de transition des ressources humaines et qu'il soit précisé dans les meilleurs délais.

Nous vous invitons à écouter en direct, dès 16 h 30, les travaux parlementaires de la Commission de l'aménagement du territoire durant lesquels M. Robert De Nobile, président, et M<sup>me</sup> Martine Lévesque, directrice générale du ROHQ, présenteront les recommandations du mémoire. Voici le lien pour voir cette présentation :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/canal-assemblee/index.html>

Le mémoire est également disponible sur notre site Internet au :

<http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/memoires/>

#### **Rappel cotisation ROHQ 2016, date limite : 31 mars**

La cotisation des membres du ROHQ est une source de financement fondamentale pour nous permettre de maintenir et de développer nos services de soutien à la gestion des OH. En regard des services dispensés et des outils mis à votre disposition (conseils juridiques, information aux membres des C. A. et directions, formation, etc.), l'adhésion de chacun des OH est indispensable.

Rappelons que la cotisation au ROHQ est déterminée en fonction de la taille des OMH suivant des paramètres reconnus et autorisés par la SHQ, sur une base d'équité entre les 543 OH au Québec. Cette cotisation fait partie du budget préinscrit de chaque organisme et le montant qui lui est attribué est exclusivement réservé à cette fin.

#### **Congrès 2016 - rappel**



Plusieurs OH nous ont demandé s'il existait des mesures spécifiques à l'égard des dépenses autorisées pour le congrès 2016. À notre connaissance, dans la mesure où le budget préinscrit pour votre OH est respecté et que la participation au congrès s'inscrit dans le cadre de votre plan de formation (1 % du total de la masse salariale), il n'y a pas d'obstacle à la participation de représentants de votre OH au congrès.

Considérant la thématique du congrès et les réflexions qui seront conduites quant à l'organisation du logement social, il apparaît important que des représentants des conseils d'administration et de la direction des offices d'habitation participent activement aux discussions qui se dérouleront lors du congrès.

Toutes les informations relatives au congrès sont disponibles sur notre site Internet au [www.rohq.qc.ca/congres-annuel/](http://www.rohq.qc.ca/congres-annuel/), soit le programme préliminaire et le formulaire d'inscription.

L'équipe du ROHQ